

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Alléger les contraintes qui pèsent sur l'aide à la personne
Initiant : Patrizia MORI

Depuis plusieurs années, nous voyons les sociétés d'aide à la personne se multiplier dans notre région. Ce type d'activité exige bien souvent l'emploi d'un véhicule à moteur d'une certaine taille afin de faciliter les déplacements avec du matériel lourd et des horaires serrés. Eu égard aux difficultés de stationnement à Lausanne, ce postulat propose de simplifier la vie des professionnels de l'aide à la personne.

La guerre que mène la Ville de Lausanne à l'encontre des véhicules à moteur (électriques ou pas) est sans relâche. De nombreux usagers, notamment professionnels, ont fait l'effort de passer aux modèles les moins énergivores, se heurtant tout de même à plusieurs obstacles lors de leur arrivée en ville, surtout au niveau du parcage.

La commune souhaite en effet diminuer les places de stationnement bleues et blanches et cela au détriment de certaines fonctions, notamment les soins à domicile - infirmier, aide à domicile, courses, etc. Ces prestataires de services ont leurs véhicules et/ou les véhicules prêtés par l'employeur, afin de prendre leur matériel et se rendre avec un maximum de rapidité chez les gens dans le besoin.

En effet, il reste difficile d'imaginer un infirmier devoir prendre un autre moyen de locomotion, comme les bus ou deux roues et être en contact avec de personnes faibles et à risque, avec un risque de contagion élevé surtout en hiver. Cela ne donne accès qu'aux voitures comme moyen de déplacement, le plus facile et le plus efficace, au vu du rythme de travail et des horaires serrés. Ces aidants sont essentiels pour un bon fonctionnement de notre société, pour les gens malades qui ce nonobstant doivent travailler, et permettent aussi d'alléger la charge du proche aidant.

Or, la difficulté à stationner donne lieu à des retards conséquents, surtout avec le trafic et le nombre de zones piétonnes et 30kmh qui prolifèrent. Souvent, les amendes de stationnement ne sont pas prises en charge par l'employeur mais bel et bien par l'employé, et cela peut revenir vite cher.

Pour simplifier la mobilité des aides à domicile, ce postulat propose d'ouvrir aux sociétés qui les emploient l'accès à un macaron spécial par véhicule, pouvant être utilisé hors des cases, dans les zones piétonnes, cases livraisons, au plus près du domicile du patient, sans encombrer le trafic évidemment.

Signataire :
Patrizia Mori



*l'initiatrice propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*